



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2019-19-56

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 15 octobre 2019 :

Règlement RV-2019-19-56 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts

Ce règlement a pour objet de modifier les années de référence pour les intensités de pluie et de permettre des ententes pour les rejets au réseau d'égout sanitaire ou unitaire.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 16 octobre 2019

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate